



Permis B « formule CS »

La conduite supervisée permet au candidat de plus de 18 ans d'acquérir une expérience complémentaire de conduite et la confiance au volant pour le passage de l'épreuve pratique.

Conditions

- Il faut être âgé de 16 ans minimum à la date d'inscription,
- Il faut être âgé de 17 ans minimum pour passer l'examen théorique,
- Il faut un accord préalable de la société d'assurance,
- Il faut être âgé de plus de 18 ans pour partir en conduite avec un accompagnateur,
- Il faut avoir suivi la formation initiale,
- Il faut avoir obtenu l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).